REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

RÉGIE EAU NORD CARAÏBES RéNoC-Eau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU

13 AVRIL 2018

MEMBRES EN EXERCICE :

12

MEMBRES PRESENTS

08

Date de la convocation : 04 Avril 2018

DÉLIBÉRATION N° CA-EAU-2018-04

<u>OBJET</u>: Approbation de la modification du mode de retranscription des séances du Conseil d'Administration

Affichée le

L'an deux mille dix-huit, treize avril à seize heures, le Conseil d'Administration de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau, légalement convoqué le quatre avril deux mille dix-huit, s'est réuni à Espérance Morne-à-l'Eau sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BERNARD;

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunière		X	
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M ^{me} CARDOVILLE Prisca	X		
M ^{me} CHAULET Marie Denise	X		
M. CORNEILLE Denis	X		
M. CUIRASSIER Jocelyn	X		
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph		Excusé	X
M. LYCAON Célestin	X		
M. REINETTE Pierre		Excusé	X
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
Mme TRABON-SINAPAH Line		X	

RENDUE EXECUTOIRE, LE

Le Président

Le secrétaire de séance nommé est Monsieur Jocelyn CUIRASSIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CS 2016-09/041 du SIAEAG en date du 15 septembre 2016, portant approbation de la création de la régie « Eau » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'eau sur le territoire des Grande Frances de la vier du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Eau;

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

2 4 AVR. 2018

Vu la délibération n°CA-EAU-2017-06 en date du 24 mars 2017 portant modification des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau;

Vu la délibération n°CS 2017-04/038 du SIAEAG en date du 26 avril 2017 portant approbation de la modification des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau;

Vu les statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes;

CONSIDERANT que conformément à l'article 5.4 des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, les séances du Conseil d'Administration se tiennent sur convocation de son Président avec un ordre du jour ;

CONSIDERANT que pour assurer une totale transparence des échanges, les séances du Conseil d'Administration font l'objet d'un enregistrement;

CONSIDERANT que jusqu'alors les séances du Conseil d'Administration étaient retranscrites sous la forme d'un procès-verbal;

CONSIDERANT que le système informatique des RéNoC, dispose de deux (2) sauvegardes journalières : une en local et une déportée ;

CONSIDERANT que ces enregistrements pourront être mis à disposition de tout administrateur souhaitant vérifier une information et s'engageant à ne diffuser sous aucun prétexte l'enregistrement mis à sa disposition.

CONSIDERANT que la proposition du Président, que la retranscription des séances du Conseil d'Administration soit réalisée par le biais d'un relevé de décision ;

Le Conseil d'Administration OUÏ l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à la majorité votants et un vote contre (Monsieur DAVILA) ;

DECIDE

<u>ARTICLE 1:</u> **D'APPROUVER** la modification du mode de retranscription des séances du Conseil d'Administration en adoptant le mode de relevé de décisions ;

ARTICLE 2: D'APPROUVER la mise à disposition des enregistrements des séances à un administrateur qui le demande, à condition qu'il s'engage à ne les diffuser sous aucun prétexte.

ARTICLE 3 : Le Président et le Directeur de RéNoC-Eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration. Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré en séance à Morne-à-l'Eau, les jours, mois et an ci-dessus,

Le Président,

Jean-Luc BERNARD

E G I E S ORD CARAÏBES NEST CARAÏBES RéNoC-Eau Rue du Docteur CHOVINO Espérance 97111 MORNE-A-L'EAU SIRET 824 342 216 00010 Tél.: 05 90 24 83 56

COURRIER ARRIVÉ LE

2 4 AVR. 2018

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE